

Question orale posée par Marie-Antoinette SANTONI-BRUNELLI

au nom du groupe « Rassembler pour la Corse »

Objet: Relance des travaux du comité de suivi du projet d'aménagement «Gare-Amirauté» d'Ajaccio.

Monsieur le Président,

L'emprise de la gare d'Ajaccio, à l'Amirauté, constitue un espace notoirement surdimensionné pour les seuls besoins de l'activité ferroviaire. Elle peut donc offrir de sérieuses opportunités d'aménagements urbains afin de répondre aux attentes de la population et ainsi contribuer à résoudre la carence d'équipements publics en centre-ville. Ces terrains correctement aménagés peuvent pallier l'absence d'espaces collectifs et paysagers mais surtout participer grandement au traitement des problèmes de stationnement que chacun s'accorde à reconnaître comme particulièrement pénalisants dans l'hyper-centre.

En avril 2006, notre Assemblée approuvait le PDU de la CAPA qui faisait référence à l'aménagement du terrain de la gare, projet qui devait être mené en concertation avec la ville d'Ajaccio et sous maîtrise d'œuvre de la CTC.

La concertation avec la ville d'Ajaccio a pourtant eu du mal à se mettre en place. Le député maire d'Ajaccio a « joué la montre ». Probablement pour des raisons de discordance politique entre majorité territoriale et municipale.

En 2008, a été créé un comité de pilotage stratégique «Gare-Amirauté», associant les collectivités partenaires et ayant pour but de réfléchir aux différents scénarii d'aménagement possibles. Il s'est réuni à trois reprises dans l'année qui a suivi.

Dans la foulée et toujours à l'initiative de notre Assemblée, une délibération du 28 mai 2009 a officialisé la mise en place d'un comité de suivi du projet. Maria Giudicelli et moi-même avons été désignées membres en qualité de conseillers à l'Assemblée de Corse.

Aujourd'hui, après 14 mois de nouvelle mandature, nous sommes au point mort. Plus une seule réunion du comité de suivi.

Certes ce projet souffre, semble-t-il, de la tare originelle de n'avoir pas germé sur les bancs de la majorité municipale d'Ajaccio, mais est-ce une raison sérieuse de le jeter aux oubliettes ?

Dans un souci de promotion de l'intérêt général, pourriez-vous, Monsieur le Président, nous informer de vos intentions quant à la reprise des travaux du comité de suivi du projet d'aménagement «Gare-Amirauté», et si elles sont positives, dans quels délais ?